

organismes sociaux

la
cgt

aide et maintien à domicile

INFOS FEDE

Aide à Domicile 56/2009 23 novembre 2009

CCNU : les Aides à Domicile s'expriment !

Mardi 17 novembre, avant dernière négociation de la CCNU au siège national de l'ADMR. Une centaine d'aides à domicile venues de toutes les régions de France (Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Bretagne, Poitou-Charentes, Paris- Ile de France, Limousin, Lorraine, Rhône Alpes, Alpes côte d'Azur, Nord, Franche Comté...) très insatisfaites par le contenu de la nouvelle convention collective unique, a décidé de le faire savoir en se rassemblant devant le siège où les organisations patronales décident de leur avenir de façon très arbitraire.

Après beaucoup de bruit et à la requête de Denis Lalys secrétaire général de la fédération des personnels des organismes sociaux et de Sylviane SPIQUE, responsable fédérale du secteur, une délégation a été reçue par une partie des employeurs.

Cette délégation composée de Dominique Ribet (Fédération), Noëlle Rigal (AVS-ADMR), Dominique Priéto (TISF- FNAFP-CSF), Patricia Delavaud (aide à domicile-ADMR), Marinette Ginestet (AVS), José Navaro (Itinérant de nuit-UNA) a pu s'exprimer librement sur le ressenti de leur profession, sur les problèmes de terrain et comment la nouvelle convention collective unique va encore aggraver la pénibilité et les conditions de travail des différentes spécificités de l'aide à domicile. Elle a remis un cahier revendicatif élaboré, répondant aux justes revendications de celles-ci.

Grande déception d'avoir été écoutés mais pas entendus par les représentants des employeurs ; beaucoup de beaux discours très à côté de la réalité du travail, mais pas de réponses concrètes à nos attentes.

Les avancées restent minimales :

- 1 jour supplémentaire pour le mariage (ce qui fait 5 jours ouvrés),
- + 1 % pour le repos compensateur pour le travail de nuit (ce qui amène à 14 %),
- + 2% de majoration pour le travail des dimanches et jours fériés (ce qui passe la majoration à 45 %).

NOUS NE POUVONS ACCEPTER QUE LES CHOSES RESTENT EN L'ETAT.

C'est pourquoi le collectif, réuni le 19 novembre, appelle les syndicats à la mobilisation de tous les salariés pour peser sur l'ultime négociation qui aura lieu le 10 décembre, en faisant signer la pétition, ci-jointe, massivement par les salariés et les bénéficiaires (sur les marchés...).

Objectif : déposer au minimum 6000 signatures aux employeurs le 10 décembre.

En même temps, nous appelons tous les syndicats à organiser des actions localement, vers les employeurs, vers les conseils généraux, soit par la remise de doubles des pétitions, soit de dépôt de motions...

Ci-joint un tract à distribuer et **la pétition** qui **est à retourner avant le 9 décembre** à Sylviane SPIQUE Fédération des Organismes Sociaux CGT Case 536 93515 Montreuil Cedex – sspique@orgasociaux.cgt.fr – fax 01 48 59 24 75.

Pour la Fédération
Sylviane SPIQUE



L'Aide à Domicile refuse le nivellement par le bas et la gestion de la misère...

Le 17 novembre des délégations venues de toutes la France ont interpellé les employeurs pour dire leur refus de la nouvelle Convention Collective qui gomme le peu d'avantages que nous avons.

Les salariés de ce secteur espéraient une reconnaissance de leur profession, c'est une désillusion totale !

Nous ne pouvons accepter

- 1 dimanche travaillé sur 2,
- 200h/mois d'astreinte à 1 €de l'heure,
- 12h d'amplitude horaire
- Congé d'ancienneté : 1 jour tous les 10 ans plafonné à 4 jours.
- Repos compensateur de 13 minutes pour 1 nuit de travail,
- Pas de majoration du travail de nuit,
- Pas de prise en charge des KM domicile-première intervention et retour du soir,
- Congés pour événements familiaux minorés.

Nous exigeons

- une négociation annuelle sur la politique salariale et l'indemnité kilométrique,
- durée minimum d'intervention 1h (nous refusons des ½ h d'intervention pour la bien-traitance des bénéficiaires),
- amplitude horaire de 11 heures,
- pas de plafonnement pour les congés d'ancienneté,
- nous reconnaissons la nécessité du travail en astreinte et de nuit, mais ne pouvons accepter les articles de la CCU dans l'état (majoration du travail de nuit, une astreinte à 12 points),
- pas de contrat d'usage,
- travail du dimanche, jours fériés et nuit majorés à 50 %,
- majoration des astreintes des dimanches et jours fériés,
- une formation obligatoire gestes et postures et premiers secours,
- une formation à l'embauche.

Les métiers de l'Aide à Domicile relèvent du secteur médico-social. Le maintien à domicile, la dépendance, le handicap, les familles fragilisées sont en progression constantes. Il faut donc pour assurer un service de qualité une Convention Collective à la hauteur.

La bien-traitance des personnes aidées et des salariés qui assurent le service, passe par des moyens et des conditions de travail adaptés.

**Les Aides à Domicile ne veulent plus avancer à reculons.
Nous exigeons la prise en compte de nos revendications.**

